

BIS - Bulletin d'information statistique N° 204 - novembre 2025

**DGCL**  
 Direction générale  
 des collectivités locales

*Julien DESCLODURE, Département des études et des statistiques locales – DGCL*

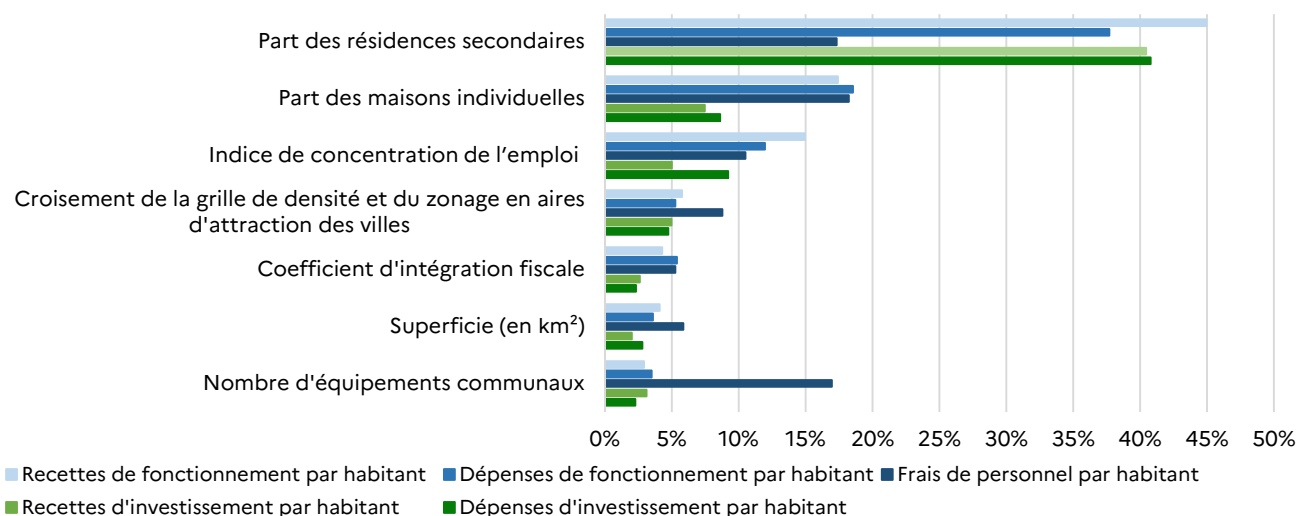
## Les déterminants des disparités de situation financière des communes

La diversité des caractéristiques socio-économiques et morphologiques des communes se reflète en partie dans leurs disparités de situation financière. Si l'endettement et l'épargne brute apparaissent peu liés à ces facteurs, les dépenses et recettes par habitant, en fonctionnement ou investissement, ainsi que les frais de personnel, semblent davantage guidés par ces caractéristiques communales. Ainsi, le degré de touristicité apparaît comme le facteur le plus déterminant des finances communales, contribuant à lui seul pour 38 % à 45 % des écarts de recettes et de dépenses de fonctionnement ou d'investissement par habitant. Les 10 % de communes les plus dotées en résidences secondaires ont ainsi, en 2024, des dépenses de fonctionnement (1 663 €/habitant) deux fois plus élevées en moyenne que les autres (848 €/habitant).

Viennent ensuite le caractère urbain des communes (de 8 % à 19 % des disparités financières), ainsi que leur centralité en emplois, surtout pour les recettes et dépenses de fonctionnement (5 % à 15 %). Le coefficient d'intégration fiscale, indicateur du degré de coopération intercommunale, explique 2 % à 5 % des différences de finances des communes et est associé à des dépenses et recettes plus faibles pour les communes, traduisant les effets de mutualisation. Enfin, la superficie communale, reflétant la taille et l'étendue du territoire, contribue également pour 2 % à 6 % aux disparités.

D'autres facteurs entrent également en ligne de compte sur des dimensions plus restreintes des finances locales. Ainsi, le nombre d'équipements communaux, indicateur de l'intensité des infrastructures locales, se distingue surtout par son impact sur les frais de personnel. L'aspect montagneux apparaît comme un déterminant des dépenses et recettes d'investissement. L'indice de vieillissement de la population influence également l'investissement et l'effort fiscal explique certains écarts dans les dépenses de fonctionnement dont les frais de personnel.

Figure 1. Contribution des facteurs socioéconomiques aux disparités des finances des communes en 2024



Note : Hors Paris et Mayotte. Recettes d'investissements hors remboursements et dépenses d'investissements hors emprunts.

Note de lecture : La part des résidences secondaires contribue pour près de 45 % à la variance expliquée par le modèle économétrique des recettes de fonctionnement par habitant entre communes.

Source : DGCL. Données DGFiP, budgets principaux. Insee, recensement de la population, base permanente des équipements, grille de densité et aire d'attraction des villes.

De par leur taille, leur composition sociale, leur géographie, la densité de leurs services et équipements, ou encore leur degré d'intégration au sein de leur intercommunalité, les communes présentent des profils d'une grande variété, qui se reflète sur leur situation financière, elle aussi empreinte d'une forte hétérogénéité.

Ainsi, la taille de la population, le degré de ruralité ou de touristicité, en montagne et sur le littoral, sont susceptibles d'influer sur les finances communales, comme le montrent de nombreuses études antérieures (cf. *Pour en savoir plus*). Cependant, d'autres facteurs socio-économiques peuvent également entrer en ligne de compte. Parmi l'ensemble de ces nombreux facteurs, ceux qui influent le plus sur les disparités de situation financière entre communes peuvent être identifiés à l'aide de modèles économétriques, qui permettent d'estimer l'impact propre de chaque facteur sur les finances locales toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en neutralisant l'effet des autres.

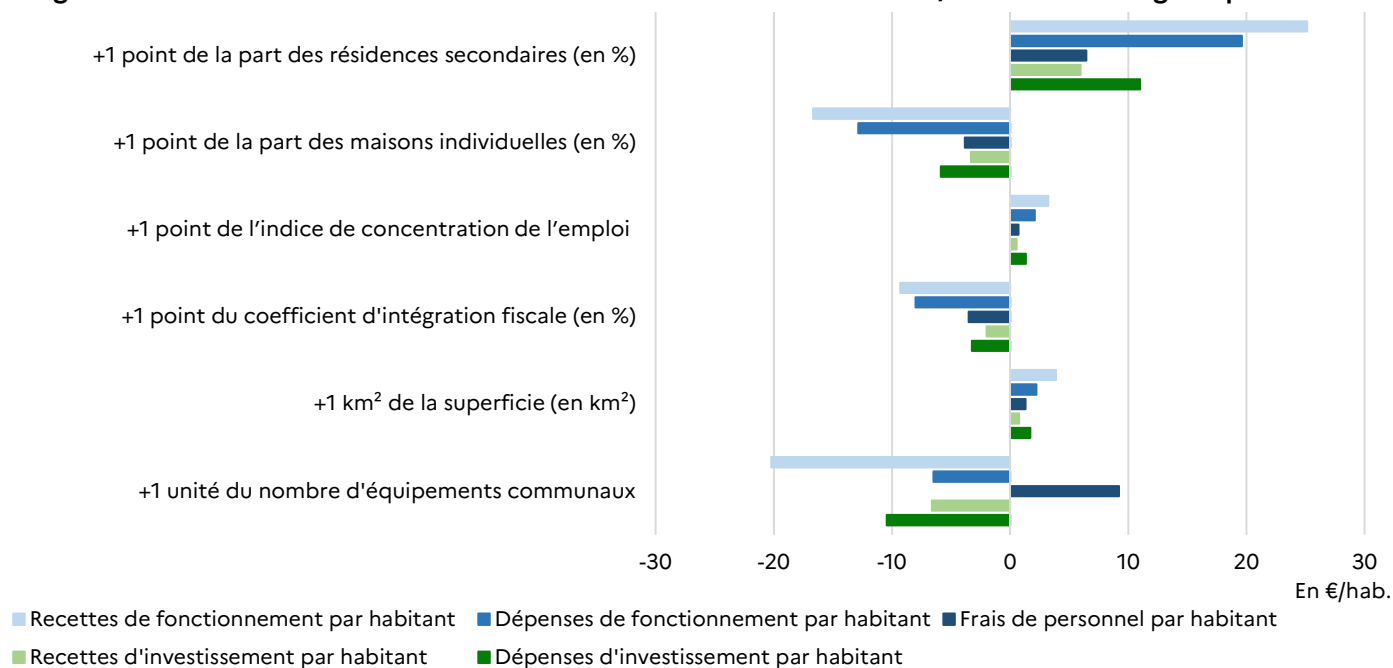
Ces modèles mettent en exergue le rôle prépondérant de certains facteurs sur les disparités de situation en matière de dépenses et recettes de fonctionnement, de frais de personnel, ainsi que de dépenses et recettes d'investissement<sup>1</sup>. En revanche, les disparités communales de taux d'épargne brute, taux d'endettement et délai de

désendettement ne semblent pas être liées à ces facteurs socio-économiques ou morphologiques.

### Le degré de touristicité : principal facteur influant sur les disparités de situation financière des communes

Ainsi, le degré de touristicité, illustré par la part des résidences secondaires parmi l'ensemble du parc communal de logements, constitue le principal facteur explicatif des écarts de situation financière entre communes. Il contribue à expliquer ces écarts à hauteur de 37,7 % à 44,9 % pour les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement, et pour 17,3 % des écarts de frais de personnel (cf. *figure 1*). Toutes choses égales par ailleurs, une hausse d'un point de la part des résidences secondaires entraîne une hausse de l'ensemble des indicateurs financiers : +25,1€/hab. pour les recettes et +19,6€/hab. pour les dépenses de fonctionnement (cf. *figure 2*). Ce résultat met en évidence le rôle déterminant des territoires touristiques dans la structuration des finances locales<sup>2</sup> (cf. *figures 3 et 4*). Pour les 90 % des communes ayant une part de résidences secondaires inférieure à 34 %, les dépenses de fonctionnement atteignent 848 €/hab. en moyenne. À l'inverse, pour les 10 % de communes affichant la part la plus élevée de résidences secondaires (34 % ou plus), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 663 €/hab. en moyenne.

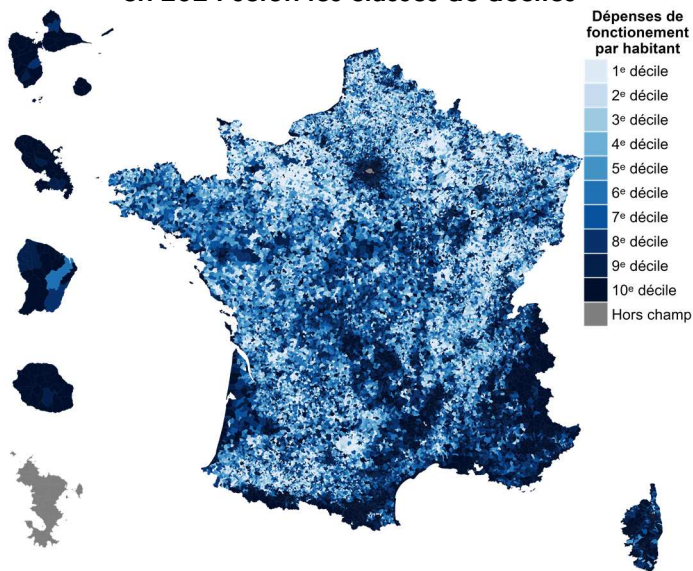
**Figure 2. Effets estimés des déterminants sur les indicateurs financiers, toutes choses égales par ailleurs**



Note : Hors Paris et Mayotte. Recettes d'investissements hors remboursements et dépenses d'investissements hors emprunts.  
 Note de lecture : À caractéristiques socioéconomiques similaires, une augmentation de 1 point de la part des résidences secondaires est associée à une hausse moyenne de 19,6 €/hab. des dépenses de fonctionnement.  
 Source : DGCL. Données DGFIP, budgets principaux. Insee, recensement de la population et base permanente des équipements.

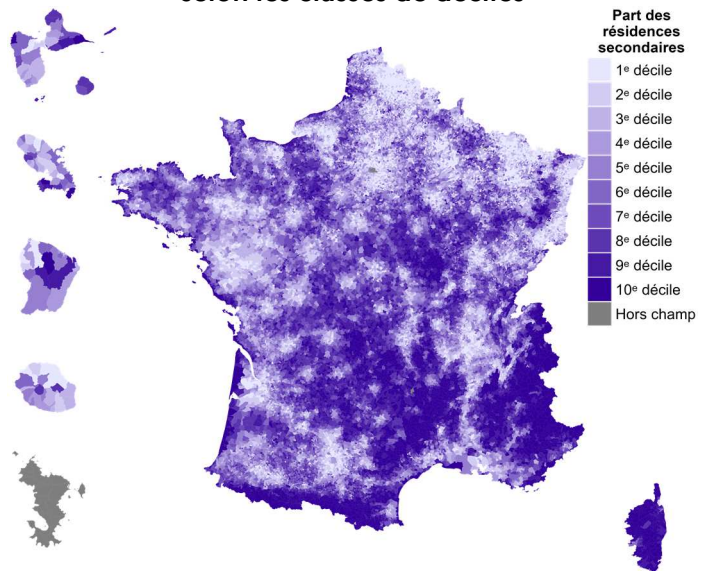
<sup>1</sup> Ces agrégats étant ramenés au nombre d'habitants.  
<sup>2</sup> Voir [BIS n° 178 - Les finances des communes touristiques](#).

**Figure 3. Dépenses de fonctionnement par habitant en 2024 selon les classes de déciles**



Note : Hors Paris et Mayotte. Source : DGCL. Données DGFIP, budgets principaux. IGN, coordonnées géospatiales.

**Figure 4. Part des résidences secondaires en 2022 selon les classes de déciles**



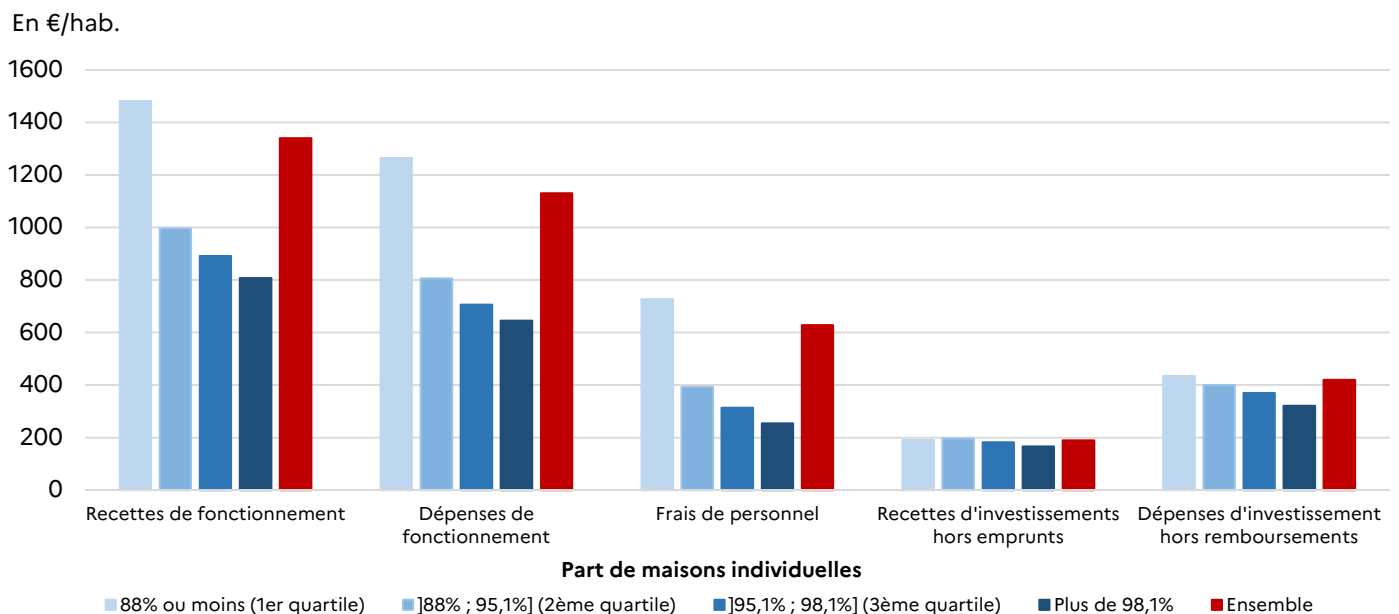
Note : Hors Paris et Mayotte. Source : Insee, recensement de la population. IGN, coordonnées géospatiales.

### Des volumes budgétaires plus élevés pour les communes urbaines et les pôles d'emplois

Le caractère urbain des territoires, appréhendé par la part des maisons individuelles dans le parc communal, occupe également une place importante, avec des contributions aux écarts de situation financière comprises entre 7,5 % et 18,5 % selon les indicateurs. Il est toutefois associé à des niveaux financiers plus faibles : une baisse d'un point de cette part, au profit des logements collectifs caractéristiques de l'espace urbain, correspond à une augmentation de +16,7 €/hab. des recettes et de +12,9 €/hab. des dépenses de fonctionnement. Les communes où la part de

maisons individuelles est la plus faible (inférieure ou égale à 88 %) présentent les niveaux les plus élevés de recettes et de dépenses de fonctionnement, avec respectivement 1 482 € et 1 264 € par habitant (cf. figure 5). Les frais de personnel y sont également les plus importants, atteignant 727 € par habitant. À l'opposé, les communes où la part de maisons individuelles est très élevée (plus de 98,1%) affichent des niveaux de recettes et de dépenses nettement inférieurs : 808 €/hab. de recettes de fonctionnement et 645 €/hab. de dépenses de fonctionnement, accompagnés de frais de personnel réduits (254 €/hab.).

**Figure 5. Recettes et dépenses des communes en 2024 selon la part de maisons individuelles (en €/hab.)**



Note : Hors Paris et Mayotte.

Source : DGCL. Données DGFIP, budgets principaux. Insee, recensement de la population.

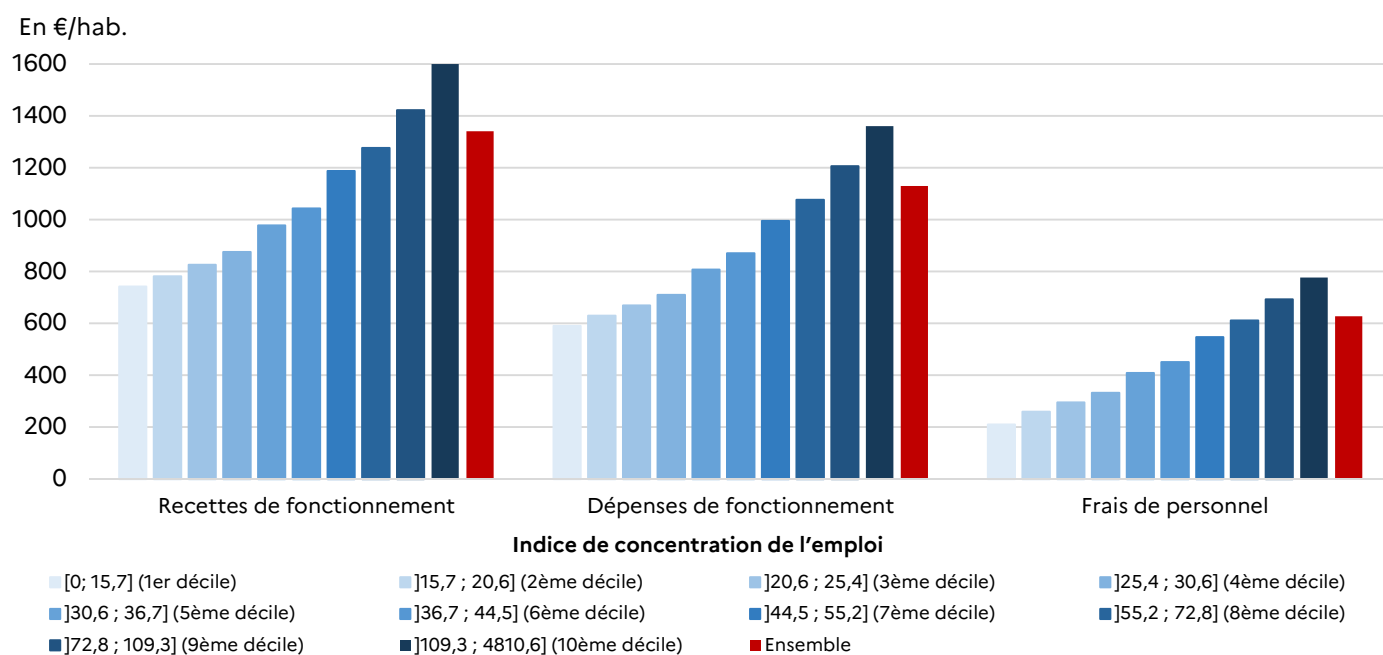
L'attractivité économique exercée par la commune vis à vis de son environnement proche joue également un rôle significatif, notamment pour les recettes de fonctionnement (elle en explique 14,9 % des écarts) et les dépenses de fonctionnement (12 %). Illustrée par l'indice de concentration de l'emploi qui rapporte le nombre d'emplois sur le territoire communal à 100 habitants en emploi, son influence se traduit toutefois par des niveaux financiers moins élevés : + 3,2 €/hab. sur les recettes et + 2,1 €/hab. sur les dépenses de fonctionnement, pour chaque augmentation d'un point de ce ratio qui distingue les pôles d'emploi des communes résidentielles, les uns concentrant les emplois et les autres la population. Les communes où cet indice est le plus faible (inférieur à 15,7) enregistrent les niveaux les plus bas de recettes et de dépenses de fonctionnement, respectivement 742 €/hab. et 590 €/hab., ainsi que les frais de personnel les plus modestes (210 €/hab.).

À l'opposé (cf. figure 6), les communes présentant l'indice de concentration de l'emploi le plus élevé,

telles que Labège (Haute-Garonne), Saint-Quentin Fallavier (Isère) ou Rungis (Val-de-Marne), affichent en moyenne des niveaux significativement supérieurs : 1 599 €/hab. de recettes de fonctionnement, 1 360 €/hab. de dépenses de fonctionnement et 777 €/hab. de frais de personnel.

Les contrastes entre zones urbaines et territoires moins denses sont également perceptibles à travers le croisement entre la grille de densité et le zonage en aires d'attraction des villes de l'Insee, qui contribue pour 4,7 % à 8,8 % à la variance expliquée. Comparativement aux communes d'un pôle d'attraction, celles de la couronne ou hors d'un pôle enregistrent une hausse des écarts moyens des recettes et dépenses de fonctionnement ou d'investissement par habitant. En revanche, les frais de personnel des communes hors d'un pôle ou rurales à la couronne d'un pôle sont inférieurs à ceux des communes d'un pôle d'attraction, avec des écarts moyens allant de - 28,4 €/hab. à - 45,8 €/hab., toutes choses égales par ailleurs.

**Figure 6. Recettes et dépenses de fonctionnement des communes en 2024 selon l'indice de concentration de l'emploi (en €/hab.)**



Note : Hors Paris et Mayotte.

Source : DGCL. Données DGFIP, budgets principaux. Insee, recensement de la population.

### Intégration fiscale, superficie et densité d'équipements constituent d'autres facteurs de différenciation

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) explique de 2,3 % à 5 % des disparités financières entre communes. Illustré par la part des recettes de fiscalité locale perçue par l'intercommunalité à fiscalité propre, dans le total des recettes perçues

tant par cette intercommunalité que par ses communes constituantes, il traduit une plus ou moins forte mutualisation des compétences à l'échelle intercommunale. Fort logiquement, il est corrélé à des niveaux moyens plus bas de recettes de fonctionnement (- 9,3 €/hab.) et de dépenses de fonctionnement (- 8,0 €/hab.), ce qui reflète les effets de mutualisation des services entre collectivités.

Les 25 % de communes présentant le coefficient d'intégration fiscale le plus faible (36,3 % ou moins) affichent les niveaux les plus élevés de recettes de fonctionnement (1 551 €/hab.) et de dépenses de fonctionnement (1 310 €/hab.). Les frais de personnel sont également importants dans cette catégorie de communes (733 €/hab.), tandis que les recettes et dépenses d'investissement s'y élèvent respectivement à 222 € et 474 € par habitant.

A contrario, les communes avec un coefficient d'intégration fiscale élevé (plus de 47,3 %) affichent des recettes et dépenses de fonctionnement nettement inférieures. Leurs recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 111 €/hab., les dépenses de fonctionnement à 927 €/hab. et les frais de personnel à 497 € par habitant. Les recettes et dépenses d'investissement restent également faibles (157 € et 378 € par habitant).

La superficie communale, dont la contribution aux écarts varie entre 2 % et 5,9 %, va de pair avec des niveaux légèrement supérieurs des finances : +3,9 €/hab. pour les recettes et +2,2 €/hab. pour les dépenses de fonctionnement. Toutes choses égales par ailleurs, les communes plus étendues ont des charges d'entretien plus élevées, par exemple pour les réseaux ou la voirie. La superficie communale semble exercer un certain effet sur les indicateurs financiers, mais sans relation clairement croissante. Les communes les plus vastes présentent des niveaux de dépenses de fonctionnement

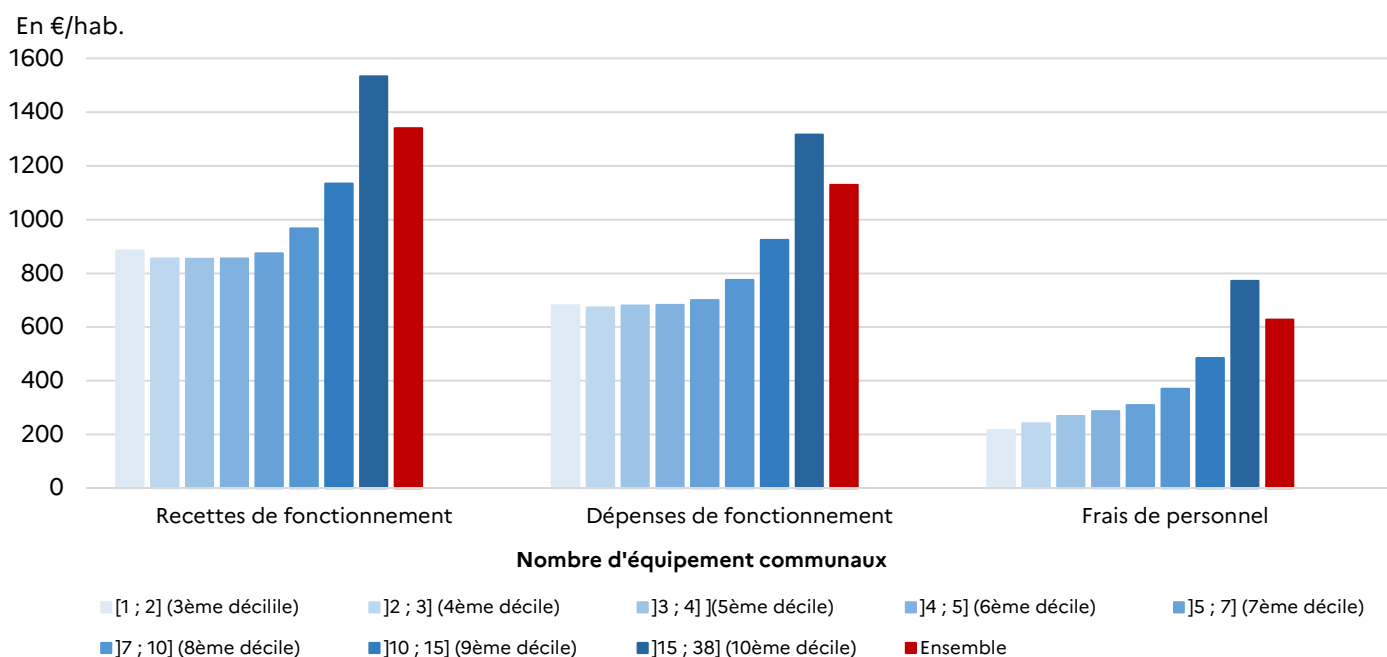
légèrement supérieurs (1 193 €/hab.), tandis que les autres variables financières varient peu selon la taille territoriale.

Enfin, le nombre d'équipements communaux se distingue par son effet marqué sur les frais de personnel (17 %), tandis que son influence sur les autres indicateurs demeure plus limitée (2,3 % à 3,5 %). En moyenne, une hausse du nombre d'équipements entraîne une augmentation des frais de personnel (+ 9,2 €/hab.) mais une diminution des recettes de fonctionnement (- 20,2 €/hab.), soulignant le poids des charges de centralité liées à la gestion des infrastructures locales.

Dans les communes les moins dotées (1 ou 2 équipements), les frais de personnel s'élèvent à 217 €/hab., contre 772 €/hab. dans les communes les plus équipées (plus de 15 équipements, cf. figure 7). Cette progression traduit une relation croissante entre le niveau d'équipements et les frais de personnel.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont assez stables en-deçà de 8 équipements communaux et, au-delà, elles augmentent avec le nombre d'équipements. Les dépenses de fonctionnement passent de 681 €/hab. dans les communes les moins équipées à 1 317 €/hab. dans les communes les plus équipées, tandis que les recettes de fonctionnement varient de 885 à 1 534 € par habitant.

**Figure 7. Recettes et dépenses de fonctionnement des communes en 2024 selon le nombre d'équipements communaux (en €/hab.)**



Note : Hors Paris et Mayotte.

Source : DGCL. Données DGFIP, budgets principaux. Insee, base permanente des équipements.

## L'influence de ces facteurs illustrée par des profils-types de communes

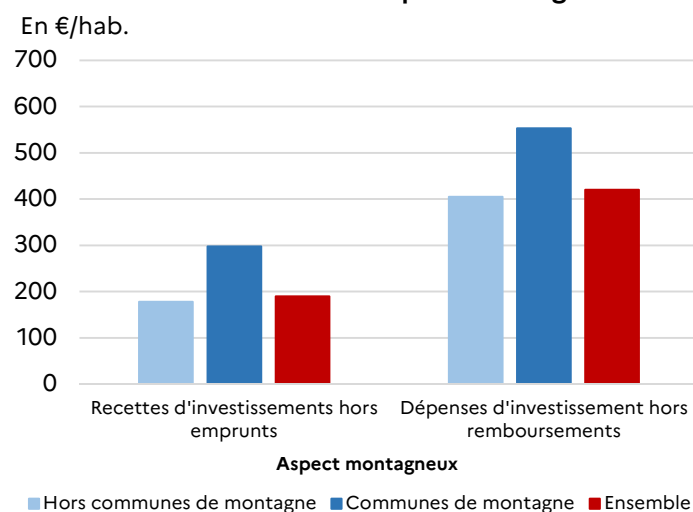
L'étude de cas-types, constitués de communes combinant plusieurs de ces facteurs (part de résidences secondaires, part de maisons individuelles, indice de concentration d'emplois et coefficient d'intégration fiscale) permet de rendre compte de l'ampleur de ces disparités.

Ainsi, les communes présentant à la fois une forte part de résidences secondaires, un indice de concentration de l'emploi élevé, une faible proportion de maisons individuelles et un faible coefficient d'intégration fiscale se distinguent par des niveaux très élevés de dépenses et de recettes par habitant. Dans l'ensemble, les 362 communes répondant à ces critères ont des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 2 433 €/hab. et des recettes de fonctionnement qui se montent à 3 069 €/hab., soit plus du double du niveau global observé pour l'ensemble des communes. Ces communes présentent également des frais de personnel plus importants (1 165 €/hab.) et un effort d'investissement marqué (1 061 €/hab. de dépenses

d'investissement). Elles sont majoritairement situées dans des zones de montagne ou touristiques, à l'instar des communes de La Clusaz (Haute-Savoie), Les Belleville ou Val-d'Isère (Savoie), mais aussi Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes) ou Rayol-Canadel-sur-Mer (Var).

À l'inverse, les communes caractérisées par une faible part de résidences secondaires, une forte proportion de maisons individuelles, un faible indice de concentration de l'emploi et un fort coefficient d'intégration fiscale présentent des dépenses et recettes moins élevées. Leurs dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement à 472 €/hab. et 609 €/hab., et leurs dépenses d'investissement restent modestes (236 €/hab.). Ces 155 communes regroupent majoritairement des petites communes de moins de 1 500 habitants situées dans la couronne d'un pôle d'attraction. C'est notamment le cas d'Alincourt (Ardennes) située dans la couronne de l'aire d'attraction de Reims, Bézingrand (Pyrénées-Atlantiques) dans celle de Pau ou Le Vieux-Mesnil (Nord) dans celle de Maubeuge.

**Figure 8. Recettes et dépenses d'investissement par habitant en 2024 selon l'aspect montagneux**



Note : Hors Paris et Mayotte.

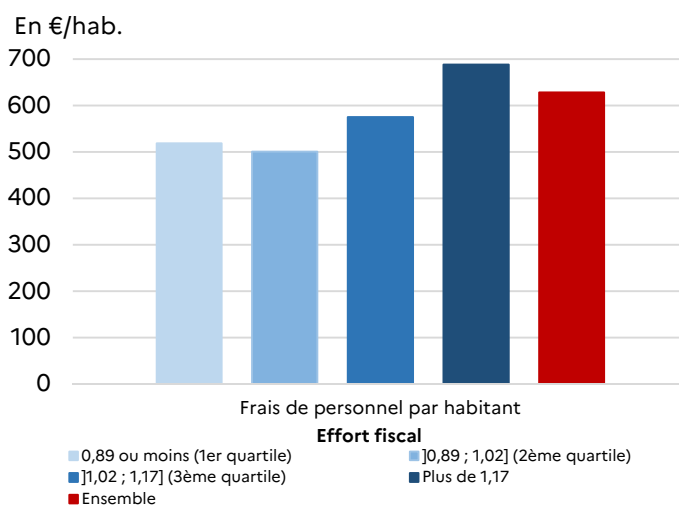
Source : DGCL. Données DGFIP, budgets principaux.

## Le caractère montagneux, l'indice de vieillissement et l'effort fiscal : des facteurs qui n'expliquent que certains indicateurs financiers

Certaines caractéristiques socio-économiques et morphologiques des communes exercent également une influence, mais de façon plus circonscrite à certains ratios financiers, et non sur la majorité d'entre eux.

Ainsi, le caractère montagneux ressort comme un déterminant des recettes et dépenses d'investissement par habitant, avec des

**Figure 9. Frais de personnel par habitant selon l'effort fiscal**



Note : Hors Paris et Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population.

contributions aux écarts respectives de 17,8 % et 14,5 %. Les communes de montagne présentent ainsi, toutes choses égales par ailleurs, des recettes d'investissement supérieures de + 79 €/hab. et des dépenses d'investissement supérieures de + 108 €/hab. par rapport aux communes hors montagne, tandis que leurs dépenses de fonctionnement sont légèrement inférieures (- 49 €/hab.). Dans l'ensemble, leurs recettes d'investissement hors emprunts atteignent 298 €/hab. contre 178 €/hab. pour les communes hors montagne (cf. figure 8). Les dépenses d'investissement hors remboursements suivent la

même tendance, avec 553 €/hab. en montagne contre 405 €/hab. ailleurs.

L'indice de vieillissement (*cf. Définitions*) de la population contribue également aux écarts de recettes et dépenses d'investissement, avec des effets positifs mais plus modérés (11,9 % et 10,4 % des écarts). Une augmentation d'un dixième de cet indice se traduit par une hausse de + 3 €/hab. des recettes d'investissement et de + 5 €/hab. des dépenses d'investissement. Les niveaux d'investissement augmentent avec le vieillissement de la population communale. Les communes les plus âgées, celles dont l'indice de vieillissement dépasse 1,48, affichent 253 €/hab. de recettes d'investissement hors emprunts et 547 €/hab. de dépenses d'investissement hors remboursements (*cf. figure 9*), soit des montants supérieurs à ceux observés dans les communes les plus jeunes (177 €/hab. et 406 €/hab. respectivement). Ceci dit, cette relation croissante n'est pas toujours vérifiée pour les communes les plus peuplées.

Enfin, l'effort fiscal<sup>3</sup> des communes influe principalement sur les frais de personnel (contribution de 7 %) et, dans une moindre mesure, sur les recettes et dépenses de fonctionnement (3 % et 1,7 % respectivement). Une hausse d'un centième de l'effort fiscal se traduit, toutes choses égales par ailleurs, par une augmentation des frais de personnel de + 1,8 €/hab., des recettes de fonctionnement de + 3,7 €/hab. et des dépenses de fonctionnement de + 3,5 €/hab. Dans les communes où l'effort fiscal est le plus faible (indice  $\leq 0,89$ ), les frais de personnel atteignent 519 €/hab., contre 688 €/hab. dans celles où l'effort fiscal est le plus élevé (indice  $> 1,17$ ) (*cf. figure 9*). Cependant, la relation entre l'effort fiscal et les frais de personnel n'est croissante que pour les communes de moins de 1 500 habitants. Elle devient constante voire décroissante dans les autres strates de population.

## **Des facteurs socioéconomiques dont l'influence varie selon les strates de population des communes.**

L'impact de ces différents facteurs socio-économiques et morphologiques, analysé sur l'ensemble des communes, peut être affiné selon leur taille de population afin de mettre en exergue certaines nuances.

Ainsi, si la touristicité reste le facteur dominant pour toutes les strates de population, son poids relatif varie. Dans les communes de moins de 1 500 habitants, sa contribution est légèrement plus faible que pour l'ensemble des communes, tandis que dans les communes de 5 000 ou plus, elle devient très prépondérante, dépassant parfois 47 % pour les recettes de fonctionnement et 54 % pour les investissements. De même, l'influence du caractère urbain, appréhendé par la part des maisons individuelles, est plus forte dans les petites communes et influence fortement les frais de personnel.

L'indice de concentration de l'emploi reste un facteur significatif dans toutes les strates, mais son effet relatif augmente dans les strates intermédiaires (1 500 à 9 999 habitants), soulignant l'impact de l'attractivité économique locale sur les finances communales.

Le coefficient d'intégration fiscale montre des effets à la baisse sur les finances, avec un impact plus prononcé dans les grandes communes et les strates supérieures à 5 000 habitants, traduisant les effets de mutualisation intercommunale.

Enfin, le nombre d'équipements communaux influence fortement les frais de personnel dans toutes les strates, mais son effet relatif sur les dépenses de fonctionnement est plus marqué dans les strates intermédiaires.

<sup>3</sup> Indicateur mesurant la pression fiscale d'une commune sur ses habitants. Il est calculé en rapportant les produits des principales taxes locales perçues par la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc.) à son potentiel fiscal.

## Définitions et caractérisations de profils de communes

**Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :** Il permet de mesurer l'intégration d'un EPCI à fiscalité propre à travers le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements, à fiscalité propre ou non. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Les communes à fort coefficient présentent des surreprésentations de communes rurales, peu peuplées, de montagne et situées en zone de revitalisation rurale, et des sous-représentations de communes densément peuplées, touristiques ou du littoral maritime.

**Croisement entre la grille de densité et le zonage en aires d'attraction des villes :** Les modalités suivantes ont été conservées : commune hors d'attraction d'un pôle, couronne d'un pôle d'attraction et rural à habitat très dispersé, couronne d'un pôle d'attraction et rural à habitat dispersé, couronne d'un pôle d'attraction et bourg rural, couronne d'un pôle d'attraction - petites villes à centres urbains et pôle d'attraction. Les communes situées dans un pôle d'attraction présentent des surreprésentations de communes denses, de plus de 3 500 habitants et de quartiers prioritaires de la politique de la ville, et des sous-représentations de communes rurales, de montagne et en zone de revitalisation rurale.

**Effort fiscal :** Indicateur mesurant la pression fiscale d'une commune sur ses habitants. Il est calculé en rapportant les produits des principales taxes locales perçues par la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc.) à son potentiel fiscal, c'est-à-dire la capacité théorique de la commune à lever ces mêmes impôts. Les communes à fort effort fiscal présentent des surreprésentations de communes denses, de plus de 3 500 habitants et littorales, et des sous-représentations de communes rurales, de montagne et en zone de revitalisation rurale.

**Équipements communaux :** Les équipements pris en compte dans cette publication couvrent plusieurs dimensions de la vie locale. Services publics et administration : mairies, bureaux de poste, implantations France Services et déchèteries. Éducation et santé : établissements scolaires (maternelles, primaires), structures de santé (courte, moyenne et longue durée), maisons de santé, professionnels de santé, ainsi que structures d'accueil pour enfants, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Sport et loisirs : équipements sportifs (gymnases, terrains, piscines, domaines skiables, etc.) et structures de loisirs pour enfants et jeunes. Culture et patrimoine : bibliothèques, conservatoires, espaces d'exposition, archives et lieux culturels. Tourisme et accueil : campings et points d'information touristique. Les communes avec un nombre élevé d'équipements communaux présentent des surreprésentations de communes denses, de plus de 3 500 habitants, littorales et touristiques, et des sous-représentations de communes rurales, de montagne et en zone de revitalisation rurale.

**Indice de vieillissement :** Rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et le nombre de personnes de moins de 20 ans dans une population donnée. Il permet d'évaluer le degré de vieillissement de la population. Les communes les plus âgées (indice élevé) présentent des surreprésentations de communes peu peuplées, rurales, de montagne, en zone de revitalisation rurale et hors littoral maritime.

**Indice de concentration de l'emploi :** Indicateur mesurant le nombre d'actifs occupés résidant dans une commune qui y exercent également leur emploi. Il rapporte le nombre d'emplois sur le territoire communal à 100 habitants en emploi. Les communes à fort indice de concentration de l'emploi présentent des surreprésentations de communes de grande taille, denses ou touristiques, et des sous-représentations de petites communes, rurales, de montagne ou en zone de revitalisation rurale.

## Encadré méthodologique

Plusieurs modèles économétriques ont été construits, chacun cherchant à expliquer les différences entre communes pour un indicateur financier donné (recettes et dépenses de fonctionnement, frais de personnel, ou encore recettes et dépenses d'investissement) à partir de variables socioéconomiques.

Pour chaque indicateur financier, l'analyse vise à modéliser l'influence de 30 variables socioéconomiques sur la variable dépendante par régression linéaire. La sélection des variables a été réalisée en deux étapes : une identification ascendante pas à pas selon le critère AIC pour repérer les régresseurs pertinents, puis une Analysis of Deviance Table de type II pour éliminer les variables non significatives. Le modèle final retient uniquement les régresseurs significatifs et les plus contributifs au  $R^2$  ajusté.

Les hypothèses classiques ont été vérifiées. La linéarité a été examinée via des « component + residual plots », et la normalité des résidus n'est pas critique sur un échantillon très large (~35 000 observations) grâce au théorème central limite. L'hétéroscédasticité, testée par le test studentisé de Breusch-Pagan, est corrigée par les erreurs robustes de White si nécessaire. La multi-colinéarité a été évaluée avec le GVIF, des valeurs inférieures à 2 indiquant une colinéarité faible.

Pour chaque indicateur financier, un modèle complet incluant plus de régresseurs a confirmé la robustesse des principaux facteurs retenus, sans amélioration substantielle de la qualité d'ajustement. Le modèle final privilégie donc la parcimonie et l'interprétabilité (cf. Tableau de bilan des régressions en page 11).

Les modèles qui analysent les dépenses de fonctionnement, les frais de personnel ou les dépenses d'investissement pourraient être enrichis en intégrant les recettes de fonctionnement ou d'investissement parmi les variables explicatives. Par exemple, le  $R^2$  ajusté peut atteindre jusqu'à 90 % pour les dépenses de fonctionnement. Toutefois, ces modèles n'ont pas été retenus afin de garantir une cohérence avec les analyses réalisées sur les recettes de fonctionnement ou d'investissement.

Variables socioéconomiques considérées :

- Population et âge : population totale, évolution de la population sur 11 ans, part des 15 à 64 ans, indice de vieillissement ;
- Emploi : indice de concentration de l'emploi, part des emplois dans l'industrie, part des emplois dans le commerce, transports et les services, part des actifs ouvriers parmi les actifs, part des actifs occupés 15-64 ans parmi les 15-64 ans ;
- Éducation : part des personnes avec un diplôme inférieur au bac ;
- Logement et famille : part des résidences secondaires, part des logements vacants, part des maisons individuelles, part des familles nombreuses ;
- Revenus et fiscalité : revenus fiscaux de référence moyens, effort fiscal ;
- Zonage : typologie de montagne, typologie du tourisme, communes du littoral maritime, zone de revitalisation rurale, quartiers prioritaires de la politique de la ville, croisement grille de densité à 7 niveaux et zonage en aires d'attraction des villes ;
- Commune et équipements : coefficient d'intégration fiscale, équipements communaux, superficie, âge du maire, sexe du maire, PCS du maire, part des femmes dans le conseil municipal.

### Pour en savoir plus :

- BIS n° 181 - Les finances des communes à dominante résidentielle.
- BIS n° 178 - Les finances des communes touristiques.

L'ensemble des études sont disponibles sur le portail des collectivités locales :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

## Tableau de bilan des régressions

| Variables  | Modalités des variables qualitatives                               | Recettes de fonctionnement (en €/hab.)                                      | Dépenses de fonctionnement (en €/hab.)      | Frais de personnel (en €/hab.)              | Recettes d'investissements hors emprunts (en €/hab.) | Dépenses d'investissement hors remb. (en €/hab.) |
|--|--|---|---|---|--|--|
| Part des résidences secondaires (en %)   |  | Contribution : 44,9 %<br>Estimation : 25,1 ***<br>IC à 95 % : [24,3 ; 26,2] | 37,7 %<br>19,6 ***<br>[18,2 ; 21,0]         | 17,3 %<br>6,5 ***<br>[6,0 ; 6,9]            | 40,4 %<br>6 ***<br>[5,2 ; 6,8]                       | 40,8 %<br>11 ***<br>[9,7 ; 12,3]                 |
| Part des maisons individuelles (en %)  |  | 17,4 %<br>-16,7 ***<br>[-18,8 ; -14,3]                                      | 18,5 %<br>-12,9 ***<br>[-14,7 ; -11,1]      | 18,2 %<br>-3,8 ***<br>[-4,4 ; -3,3]         | 7,5 %<br>-3,3 ***<br>[-4,1 ; -2,5]                   | 8,6 %<br>-5,9 ***<br>[-7,1 ; -4,7]               |
| Indice de concentration de l'emploi  |  | 14,9 %<br>3,2 ***<br>[2,3 ; 4,2]  | 12 %<br>2,1 ***<br>[1,5 ; 2,7]              | 10,5 %<br>0,7 ***<br>[0,6 ; 0,8]            | 5 %<br>0,6 ***<br>[0,3 ; 0,8]                        | 9,2 %<br>1,3 ***<br>[0,9 ; 1,7]                  |
| Coefficient d'intégration fiscale (en %)   |  | 4,3 %<br>-9,3 ***<br>[-10,1 ; -8,5]   | 5,4 %<br>-8 ***<br>[-8,6 ; -7,4]            | 5,3 %<br>-3,5 ***<br>[-3,7 ; -3,3]          | 2,6 %<br>-2 ***<br>[-2,4 ; -1,6]                     | 2,3 %<br>-3,3 ***<br>[-4,0 ; -2,5]               |
| Effort fiscal  |  | 1,7 %<br>368,1 ***<br>[294,2 ; 441,9]                                       | 3 %<br>352,3 ***<br>[295,8 ; 408,7]         | 7 %<br>180,4 ***<br>[166,5 ; 194,4]         |  |  |
| Nombre d'équipements communaux   |  | 2,9 %<br>-20,2 ***<br>[-26,5 ; -14,1]                                       | 3,5 %<br>-6,5 **<br>[-10,5 ; -2,5]          | 17 %<br>9,2 ***<br>[8,1 ; 10,3]             | 3,1 %<br>-6,6 ***<br>[-8,5 ; -4,8]                   | 2,3 %<br>-10,5 ***<br>[-13,2 ; -7,7]             |
| Superficie (en km <sup>2</sup> )   |  | 4,1 %<br>3,9 ***<br>[2,7 ; 5,1]   | 3,6 %<br>2,2 ***<br>[1,5 ; 2,9]             | 5,9 %<br>1,3 ***<br>[1,0 ; 1,6]             | 2 %<br>0,8 ***<br>[0,3 ; 1,2]                        | 2,8 %<br>1,7 ***<br>[0,9 ; 2,5]                  |
| Part des 15 à 64 ans (en %)  |  | 1,6 %<br>11,3 ***<br>[9,7 ; 15,4]   | 1,2 %<br>7,2 ***<br>[5,2 ; 9,2]             |   | 1,8 %<br>3 ***<br>[1,5 ; 4,6]                        | 1,8 %<br>6,9 ***<br>[4,0 ; 9,8]                  |
| Évolution de la population sur 11 ans (en %)                                     |  | 1,1 %<br>-2,6 ***<br>[-3,2 ; -1,7]  | 1,3 %<br>-2,8 ***<br>[-3,4 ; -2,3]          |   |  |  |
| Croisement de la grille de densité et du zonage en aires d'attraction des villes | Pôle d'attraction  | Référence   | Référence                                   | Référence                                   | Référence  | Référence  |
|  | Couronne d'un pôle d'attraction - petites villes à centres urbains | 5,8 %<br>147,8 ***<br>[91,0 ; 204,0]  | 5,3 %<br>95,3 ***<br>[54,9 ; 135,7]         | 8,8 %<br>20,3 *<br>[3,9 ; 36,7]             | 5 %<br>50,9 ***<br>[32,9 ; 68,0]                     | 4,7 %<br>77,7 ***<br>[47,4 ; 108,0]              |
|  | Couronne d'un pôle d'attraction et bourg rural                     | 5,8 %<br>117,4 ***<br>[48,0 ; 185,0]  | 5,3 %<br>54 *<br>[5,3 ; 102,6]              | 8,8 %<br>-28,4 **<br>[-46,3 ; -10,5]        | 5 %<br>81,6 ***<br>[59,2 ; 104,1]                    | 4,7 %<br>107,3 ***<br>[68,9 ; 145,7]             |
|  | Couronne d'un pôle d'attraction et rural à habitat dispersé        | 5,8 %<br>80,2 *<br>[8,2 ; 152,1]  | 4,2 %<br>42,8<br>[-9,0 ; 94,6]              | 8,8 %<br>-31,6 **<br>[-51,0 ; -12,2]        | 5 %<br>66,7 ***<br>[42,9 ; 90,6]                     | 4,7 %<br>75,6 ***<br>[32,7 ; 118,4]              |
|  | Couronne d'un pôle d'attraction et rural à habitat très dispersé   | 5,8 %<br>69,9 .<br>[-2,2 ; 140,6]   | 3,5 %<br>37,6<br>[-14,3 ; 89,4]             | 8,8 %<br>-45,8 ***<br>[-66,0 ; -25,6]       | 5 %<br>66,3 ***<br>[37,0 ; 95,6]                     | 4,7 %<br>54 .<br>[1,0 ; 106,9]                   |
|  | Hors attraction d'un pôle  | 5,8 %<br>95,5 **<br>[23,6 ; 164,0]  | 3 %<br>59 *<br>[7,1 ; 110,9]                | 8,8 %<br>-38,2 ***<br>[-58,0 ; -18,4]       | 5 %<br>55,8 ***<br>[31,8 ; 79,8]                     | 4,7 %<br>86,6 ***<br>[44,3 ; 128,9]              |
| Typologie du littoral maritime   | Hors communes du littoral maritime                                 | Référence   | Référence                                   | Référence                                   | Référence  | Référence  |
|  | Communes du littoral maritime                                      | 1,2 %<br>-137,7 **<br>[-232,2 ; -59,6]                                      | 1,2 %<br>-140,1 ***<br>[-197,5 ; -82,7]     | 2,9 %<br>31,1 *<br>[5,4 ; 56,8]             | 0,8 %<br>-47,5 *<br>[-87,7 ; -7,3]                   |  |
| Indice de vieillissement   |  |   |   |   | 11,9 %<br>30,49 ***<br>[19 ; 42]                     | 10,4 %<br>50,17 ***<br>[30 ; 70]                 |
| Typologie de montagne  | Hors communes de montagne  | Référence   | Référence                                   | Référence                                   | Référence  | Référence  |
|  | Communes de montagne   |   | 6,3 %<br>-49,2 ***<br>[-73,5 ; -24,9]       | 2,7 %<br>-14,6 ***<br>[-22,7 ; -6,5]        | 17,8 %<br>78,9 ***<br>[64,5 ; 93,3]                  | 14,5 %<br>107,7 ***<br>[83,8 ; 131,5]            |
| Part des personnes avec un diplôme inférieur au BAC (en %)                       |  |   |   |   | 2,1 %<br>-1,8 ***<br>[-2,3 ; -1,2]                   | 1,9 %<br>-2,5 ***<br>[-3,6 ; -1,4]               |
| Part des actifs occupés 15-64 ans parmi les 15-64 ans (en %)                     |  |   | 1 %<br>7,2 ***<br>[5,0 ; 9,4]               |   |  | 0,6 %<br>2,9 **<br>[0,8 ; 5,1]                   |
| Typologie de zone de revitalisation rurale                                       | Hors zone de revitalisation rurale                                 | Référence   | Référence                                   | Référence                                   | Référence  | Référence  |
|  | Zone de revitalisation rurale                                      |   |   | 1,3 %<br>-40,3 ***<br>[-45,5 ; -35,1]       |  |  |
| Population totale (en centaines)   |  |   |   | 1,9 %<br>-0,1 ***<br>[-0,1 ; -0,1]          |  |  |
| Part des emplois dans le commerce, transports et les services (en %)             |  |   |   | 1,4 %<br>0,2 ***<br>[0,2 ; 0,3]             |  |  |
| (Constante)  |  | 1396,2 ***<br>[1088,3 ; 1701,3]   | 631,8 ***<br>[437,0 ; 826,6]                | 468,7 ***<br>[427,7 ; 509,7]                | 346,6 ***<br>[211,0 ; 482,2]                         | 299,5 .<br>[-17,5 ; 616,5]                       |
| Erreur standard résiduelle   |  | 629.7 sur 34565 degrés de liberté   | 445.2 sur 34563 degrés de liberté           | 173.7 sur 34563 degrés de liberté           | 382.1 sur 34564 degrés de liberté                    | 648.7 sur 34564 degrés de liberté                |
| R <sup>2</sup> multiple  |  | 42,28 %   | 45,29 %                                     | 54,71 %                                     | 12,98 %  | 14,09 %  |
| R <sup>2</sup> ajusté  |  | 42,26 %   | 45,26 %                                     | 54,69 %                                     | 12,94 %  | 14,05 %  |
| Statistique de Fisher  |  | 1688 sur 15 et 34565 degrés de liberté, ***                                 | 1683 sur 17 et 34563 degrés de liberté, *** | 2456 sur 17 et 34563 degrés de liberté, *** | 322 sur 16 et 34564 degrés de liberté, ***           | 354.3 sur 16 et 34564 degrés de liberté, ***     |

Intervalle de confiance à 95 % : IC à 95 %. Significativité : \*\*\* très significatif ( $p < 0,001$ ), \*\* significatif ( $0,001 \leq p < 0,01$ ), \* modérément significatif ( $0,01 \leq p < 0,05$ ), . tendance ( $0,05 \leq p < 0,1$ ), sans symbole non significatif ( $p \geq 0,1$ ).

**Ministère chargé des collectivités territoriales**  
**Direction Générale des Collectivités Locales**

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directrice de la publication : Cécile RAQUIN